

Le marché de l'eau européen poursuit son développement

De tout temps, l'eau a été un facteur déterminant du développement économique et social, urbain, industriel et agricole, notamment. Les villes et les industries se sont implantées à proximité d'un fleuve, d'une rivière, de la mer, d'un lac, d'un aquifère... L'eau est bien sûr indispensable à la santé, à l'hygiène et au confort de nos concitoyens, mais elle est aussi un moyen de production agricole, de transport, une source d'énergie, un solvant ou un fluide thermique, un moyen de nettoyage pour l'industrie ou encore un vecteur de rejet des déchets et pollutions produits par les activités humaines. La gestion de l'eau est un enjeu social, économique et environnemental majeur.

UNE FRANCE LEADER, UNE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EN MOUVEMENT, UNE PRISE DE CONSCIENCE DES INDUSTRIELS

La France a développé depuis plus d'un siècle maintenant des savoir-faire reconnus dans le monde entier, à l'origine d'une industrie de l'eau devenue *leader* mondial dans bien des domaines et ayant inspiré bon nombre des Directives qui organisent la gestion de l'eau au sein de l'Union européenne.

Dans toute l'Union européenne aujourd'hui, les 27 États-membres appliquent tous les mêmes textes communautaires dans le secteur de l'eau, ce qui facilite l'intégration des nouveaux pays, l'harmonisation des normes et les possibilités d'exportation des entreprises dans toute la Communauté.

Avec la Directive-cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 et ses directives « filles » sur les eaux souterraines et marines et sur les inondations, l'Europe dispose d'un outil puissant d'amélioration de la gestion des ressources en eau dans les bassins versants et affiche comme ambition d'atteindre un « bon état écologique » d'ici à 2015, 2021 et 2027, selon les différentes régions. La DCE sera également le vecteur des mesures d'adaptation aux effets sensibles du changement climatique sur les cycles hydrologiques de nos fleuves et aquifères européens.

Jean-François Donzier

dg@oieau.fr

J.-F. Donzier est Directeur Général de l'Office International de l'Eau depuis 1991 (<http://www.oieau.org>). Il est Administrateur du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) à Stockholm, Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), ainsi que Secrétaire du Réseau International des Centres de Formation aux Métiers de l'Eau (RICFME). Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, il a précédemment occupé plusieurs postes de direction dans l'administration centrale française.

Pour les municipalités, les Directives sur l'eau potable et les eaux résiduaires urbaines imposent les mêmes normes très strictes à atteindre dans toute l'Europe.

Il en est de même dans le secteur agricole, avec la Directive « Nitrates » et les mesures agro-environnementales soutenues par la Politique Agricole Commune (PAC).

Pendant longtemps, l'industrie a été considérée comme le principal responsable des rejets polluants organiques et toxiques (métaux lourds et polluants organiques persistants). Mais ces 30 dernières années, des efforts considérables ont été réalisés par les industriels pour limiter leur pollution par « macro polluants » (DCO, MES, etc.), notamment en modifiant leurs procédés de fabrication, en recyclant leurs eaux et en intégrant à leur *process* des stations d'épuration de leurs eaux résiduaires en conformité avec les normes et autorisations de rejets qui imposent désormais une fiabilité permanente des traitements : les résultats sont tangibles.

L'évolution de la réglementation européenne a été un aiguillon efficace de cette transformation : on a commencé par aborder le problème avec la Directive sur les substances dangereuses 76/464, puis avec des directives sectorielles comme pour l'industrie du titane (78/176/CEE), du chlore (82/476/CEE), de l'hexachlorocyclohexane (82/491/CEE) et, enfin, avec

une approche des grosses sources de pollutions organiques (91/271/CEE).

DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA RÉGLEMENTATION DEPUIS LES ANNÉES 1990

Mais dans les années 1990, on a constaté que cette approche n'apportait pas une réponse suffisamment efficace à l'ensemble des problèmes de pollution des eaux et une approche intégrée a été développée avec la directive IPPC (*Integrated Pollution Prevention and Control Directive*) et, bien sûr, la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

La mise en œuvre de ces deux textes est un processus de longue haleine, dont les effets commencent seulement à se faire sentir : on a débuté par l'inventaire des émissions industrielles appelé IREP en France, et EPER - puis PRTR (*Registre européen des rejets et transferts de polluants*) - en Europe, qui devrait s'affiner avec l'inventaire des émissions, rejets et pertes demandé par la Directive 2008/105/CEE, pour établir une image plus détaillée de la pollution des eaux et permettre d'apporter des réponses encore plus ciblées.

Les instances communautaires procèdent maintenant à l'examen du projet de directive IED (*Industrial Emissions Directive*) qui s'appuie notamment sur le concept de « Meilleures Technologies Disponibles » (BAT) pour la protection de l'environnement. La Commission européenne établit la liste des substances prioritaires dont les rejets seront interdits au titre de la DCE.

Ces réglementations de plus en plus strictes stimulent l'innovation et le *challenge* va être d'intégrer les approches économiques, environnementales et sociétales afin d'atteindre les objectifs du développement durable en Europe.

En particulier, le nouvel enjeu pour l'industrie va être de limiter et de traiter la production de « micro polluants » présents dans ses rejets à des concentrations souvent très faibles, qui ont été identifiés comme « susceptibles potentiellement à long terme » de représenter un risque sanitaire et d'avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Les industries travaillent également sur les possibilités de réutiliser ou de valoriser certains polluants aujourd'hui encore rejetés, comme par exemple les particules d'amidon de certaines industries agro-alimentaires. Plus encore, le développement de la

« chimie verte », permettant de réduire ou d'éliminer l'utilisation et la synthèse des substances dangereuses, pousse les industriels à se dépasser pour utiliser des technologies ou des produits propres. Les sites industriels doivent désormais avoir une approche globale de la gestion du cycle de l'eau.

L'eau peut également être un vecteur de contamination. On pense évidemment à la légionellose, au cœur des tours de refroidissement, qu'il faut absolument savoir maîtriser.

Avec une prise de conscience de plus en plus forte de l'opinion publique des enjeux sanitaires et environnementaux, la gestion de l'eau par l'industriel devient aussi un argument *marketing* sur sa manière de contribuer à un développement durable. L'industriel prendra également soin de communiquer sur les investissements réalisés pour une meilleure gestion de l'eau utilisée et rejetée, ceci dans le but d'améliorer son image auprès du grand public.

Avec l'ultra filtration, ou encore l'osmose inverse, on assiste à l'apparition et la mise en œuvre d'innovations dans le traitement des eaux se rapprochant de plus en plus des technologies déjà utilisées en production industrielle. Le marché de l'eau dans l'industrie offre des perspectives très réelles.

La formation professionnelle initiale et continue appropriée de tous les collaborateurs des municipalités, des industries ou des périmètres d'irrigation devient aussi un enjeu majeur de leur efficacité au travail et de la performance économique et environnementale.

La France dispose aussi d'une compétence reconnue dans ce secteur, avec ses grandes écoles et universités pour la formation initiale et, notamment, avec le *Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau* (CNFME) de Limoges - La souterraine, géré par l'*Office International de l'Eau*, pour la formation professionnelle continue.

L'eau est un enjeu de développement majeur sous le contrôle d'une administration de plus en plus vigilante et d'une opinion publique de plus en plus sensibilisée aux questions sanitaires et environnementales. Le marché de l'eau ne fera que se développer en Europe dans les prochaines décennies. Il constitue une aubaine pour nos entreprises exportatrices dans l'ensemble de l'Union européenne élargie et dans les pays voisins ayant conclu avec elle des accords de coopération et d'intégration économiques.

Office International de l'Eau - OIEAU

21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. : 33 (0)1.44.90.88.60 - Fax : 33 (0) 1.40.08.01.45
Site Internet : <http://www.oieau.org>